Santé Canada
Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire

Health Canada
Pest Management Regulatory Agency

Note de réévaluation

REV2007-10

Programme de réévaluation de l'ARLA
Plan de travail (avril 2007 à mars 2008)

Le but du présent document est de communiquer aux titulaires, aux responsables de la réglementation des pesticides et à la population canadienne le plan de travail du programme de réévaluation de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) de Santé Canada, pour 2007-2008.

(also available in English)

Le 9 août 2007

Ce document est publié par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Publications
Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire
Santé Canada
2720, promenade Riverside
I.A. 6605C
Ottawa (Ontario) K1A 0K9

Internet : pmra_publications@hc-sc.gc.ca
www.pmra-arla.gc.ca
Service de renseignements :
1-800-267-6315 ou 613-736-3799
Télécopieur : 613-736-3758

Canada

ISBN : 978-0-662-09874-4 (978-0-662-09875-1)
Numéro de catalogue : H113-5/2007-10F (H113-5/2007-10F-PDF)

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2007

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.

Plan de travail du programme de réévaluation (avril 2007 à mars 2008)

L'ARLA mène son programme de réévaluation afin d'examiner les pesticides plus anciens au moyen des normes scientifiques courantes pour s'assurer que ces produits sont toujours acceptables. Ce programme tient compte de la valeur ainsi que des risques potentiels associés aux pesticides de façon à garantir leur conformité aux nouvelles normes en matière de protection de la santé humaine et de l'environnement. La structure détaillée du programme est exposée dans la directive d'homologation intitulée *Programme de réévaluation de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire* (DIR2001-03).

Les renseignements dont disposait l'ARLA sur chaque pesticide ont été attentivement évalués. De plus, toutes les mesures de gestion des risques nécessaires pour mieux protéger la santé humaine ou l'environnement ont été proposées dans un document de consultation avant que l'ARLA rende sa décision finale.

Le plan de travail du programme de réévaluation de l'ARLA pour 2007-2008 est fourni ci-après. Veuillez noter que ce plan peut être modifié selon les enjeux émergents qui exigent l'application de mesures prioritaires.

Pour chacun des produits chimiques réévalués, l'ARLA publiera une grande partie des résultats dans l'un ou l'autre des documents suivants :

- Note de réévaluation;
- Projet de décision de réévaluation;
- Décision de réévaluation.

acide 2,4-dichlorophénoxyacétique (2,4-D) sous forme de sel (utilisation en agriculture et en foresterie)

ester de faible volatilité de l'acide 2,4-dichlorophénoxyacétique (utilisation en agriculture et en foresterie)

acide 2,4-dichlorophénoxyacétique (utilisation en agriculture et en foresterie)

1,2-benzisothiazolin-3-one

phosphure d'aluminium

atrazine (évaluation environnementale)

carbaryl

carbathiine

chloronèbe

chlorsulfuron

chlorthal sous forme acide

cholécalciférol

citronelle (insectifuge personnel)

clomazone

hydroxyde de cuivre

oxyde de cuivre (non CCA)

oxychlorure de cuivre

sulfate de cuivre

naphténate de cuivre

8-quinolinolate de cuivre (autres que les produits anti-tache colorée de l'aubier)

oxyde cuivreux

chlorure de dialkyl(8 % de C8, 9 % de C10, 47 % de C12, 18 % de C14, 8 % de C16, 10 % de C18)diméthylammonium

chlorure de dialkyl(5 % de C12, 60 % de C14, 30 % de C16, 5 % de C18)méthylbenzylammonium

diazinon

dicamba

dichlorane

chlorure de didécyldiméthylammonium

chlorure de (diisobutylphénoxyéthoxyéthyl)diméthylbenzylammonium

diméthoate

chlorure de dioctyldiméthylammonium

diquat

chlorure de distéaryl(15 % de C16, 85 % de C18)diméthylammonium

diuron

dodine

endosulfan

EPTC

éthametsulfuron-méthyl

éthofumésate

oxyde de fenbutatine

chlorhydrate de formétanate

hexazinone

imazapyr

lindane

hydrazide maléique ou maléohydrazide

MCPA sous forme d'acide (utilisation en agriculture et en foresterie)

MCPA sous forme de sel d'amine (utilisation en agriculture et en foresterie)

MCPA sous forme de sel de potassium ou de sodium (utilisation en agriculture et en foresterie)

MCPA sous forme d'ester (utilisation en agriculture et en foresterie)

métalaxyl

métalaxyl-M

métaldéhyde

poudre de cuivre métallique

méthamidophos

metsulfuron-méthyl

huile minérale (insecticide ou adjuvant)

chlorure de N-alkyl(50 % de C12, 30 % de C14, 17 % de C16, 3 % de C18)diméthyl(éthylbenzyl)ammonium

chlorure de N-alkyl(50 % de C12, 30 % de C14, 17 % de C16, 3 % de C18)diméthylbenzylammonium

chlorure de N-alkyl(3 % de C12, 95 % de C14, 2 % de C16)diméthylbenzylammonium (ou chlorure de myristyldiméthylbenzylammonium dihydraté)

chlorure de N-alkyl(5 % de C5-18, 61 % de C12, 23 % de C14, 11 % de C16)diméthylbenzylammonium

chlorure de N-alkyl(67 % de C12, 25 % de C14, 7 % de C16, 1 % de C18)diméthylbenzylammonium

chlorure de N-alkyl(5 % de C12, 60 % de C14, 30 % de C16, 5 % de C18)diméthylbenzylammonium

chlorure de N-alkyl(68 % de C12, 32 % de C14)diméthyl(éthylbenzyl)ammonium

chlorure de N-alkyl(25 % de C12, 60 % de C14, 15 % de C16)diméthylbenzylammonium

chlorure de N-alkyl(40 % de C12, 50 % de C14, 10 % de C16)diméthylbenzylammonium

chlorure de N-alkyl(50 % de C12, 30 % de C14, 17 % de C16, 3 % de C18)diméthyl(éthylbenzyl)ammonium

n-octylbicycloheptènedicarboximide

napropamide

naptalam sous forme d'acide ou de sel de sodium

nicosulfuron

o-phénylphénol

chlorure d'octyldécyldiméthylammonium

oxamyl

dérivés d'oxirane

oxycarboxine

dichlorure de dialkyltétraméthyl(oxydiéthylène)diammonium

pendiméthaline

phosalone

piclorame sous forme de sel de potassium

piclorame sous forme de sel d'amine

piclorame sous forme d'acide

phénylphénol-potassium

prométryne

propylèneglycol

propyzamide

pyrazone

quintozène

rimsulfuron

S-méthoprène

séthoxydime

chlorate de sodium

phénylphénol-sodium

chlorite de sodium

streptomycine sous forme de sulfate

thifensulfuron-méthyl

thiophanate-méthyl

triallate

trichlorfon

trifluraline

vinclozoline

phosphure de zinc